

Décision

Générale

colonial

Décision n° 45-419-1931 Soldes

n° 45-419-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 octobre 1931

Numéro JO
n° 419 du 31/10/1931

Date du numéro
31 octobre 1931

TEXTE INTÉGRAL

une somme forfaitaire de quatre-vingt-quinze francs, à imputer sur les crédits du chapitre 13, < Dépenses imprévues », est alloué à M. Yazedijian (Robert), moniteur à l'école de monitrices indigènes de l'école des Tapis, pour lui tenir compte des dépenses qu'il a effectuées à l'occasion de son voyage Addis-Abeba – Djibouti, en septembre 1931.